



Arrêté du Maire
Ville de Concarneau - Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

« Tournage épisodes série télévisée allemande »

Service Voirie

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

Arrêté temporaire n° 2021-508

LE MAIRE de la Ville de Concarneau,

VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8 et R.411-5,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles, L.2213-1 et suivants,

VU, le Code de la Voirie Routière,

VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que pour permettre l'occupation des différents lieux de tournage sur la commune, entre le lundi 6 et le lundi 13 septembre 2021 ; il convient de réglementer la circulation et le stationnement, dans l'intérêt de la sécurité routière,

ARRETE

ARTICLE 1 :

A l'exception des véhicules de la production, le stationnement de tout véhicule est interdit :

→ du jeudi 2 septembre 8h00 au samedi 4 septembre 20h00, aux emplacements suivants :

- du n° 2 au n° 4 de la rue Bayard

→ du dimanche 5 septembre 20h00 au lundi 6 septembre 20h00, aux emplacements suivants :

- rue Bayard : entre la rue Esprit Jourdain et la Boulevard de Bougainville,
- rue Yves Aubert : toute la rue, côtés pairs et impairs,
- rue Jean Bart : du n° 16 au n° 24

→ du lundi 6 septembre 20h00 au mardi 7 septembre 20h00, à l'emplacement suivant :

- sur le parking, Place de la Croix (*face au Marinarium*)

→ le mardi 7 septembre de 14h00 à 20h00, aux emplacements suivants :

- sur les stationnements situés Boulevards Alfred Guillou (*entre le rond-point des Sables Blancs et la rue Pierre Curie*)

→ du dimanche 5 septembre 20h00 au mercredi 8 septembre 23h00, aux emplacements suivants :

- sur la partie sud-est du parking du 8 mai

→ du mardi 7 septembre 20h00 au jeudi 9 septembre 00h00, aux emplacements suivants :

- sur le parking, Place de la Croix (*face au Square des Oubliés de St Paul*)
- sur la place (*face à l'agence Stern Voyage*)
- sur les stationnements longitudinaux Quai de la Croix, entre le Marinarium et le Port de Plaisance

→ du mercredi 8 septembre 20h00 au samedi 11 septembre 00h00, aux emplacements suivants :

- sur les places de stationnement situées entre les n°21 et n°23 du Boulevard K. Wylie
- du vendredi 10 septembre 8h00 au samedi 11 septembre 00h00, aux emplacements suivants :
 - sur les 5 places de stationnement situées à partir du n°16 de la rue Charles Legoffic.
- du dimanche 12 septembre 20h00 au lundi 13 septembre 22h00, aux emplacements suivants :
 - sur les stationnements situés Boulevards Alfred Guillou (*entre le rond-point des Sables Blancs et la rue Pierre Curie*)

ARTICLE 2 :

→ La circulation sera momentanément interrompue pendant les prises de vues, sur les rues Dumont d'Urville, Colbert et Chateaubriand :

- le lundi 6 septembre de 8h00 à 20h00.

La circulation sera déviée par les rues Villebois Mareuil et Jean Bart (*vers le nord*).

La circulation sera autorisée, en contre-sens de la circulation, rue Dumont d'Urville ; et rue Jean Bart, pour permettre les prises de vues :

- le lundi 6 septembre de 8h00 à 20h00.

La circulation sera déviée par le Bd Bougainville.

→ La circulation sera momentanément interrompue pendant les prises de vues, sur le Boulevard Alfred Guillou (*entre le rond-point des Sables Blancs et rue Pierre Curie*) :

- le mardi 7 septembre de 14h00 à 22h00

La circulation sera déviée par les rues Pierre Curie et H. Cevaer.

→ L'accès au port de Plaisance sera momentanément interrompue, pendant les prises de vues, entre le mardi 7 septembre 20h00 et le jeudi 9 septembre 00h00.

→ La circulation sera momentanément interrompue Boulevard Katherine Wylie (*entre Bd Alfred Guillou et la rue Lucien Hascoët*) pendant les prises de vues :

- du jeudi 9 septembre 11h00 au vendredi 10 septembre 23h00.

La circulation sera déviée par la rue Lucien Hascoët et Bd A. Guillou.

→ La circulation sera momentanément interrompue pendant les prises de vues, sur le Boulevard Alfred Guillou (*entre le rond-point des Sables Blancs et rue Pierre Curie*) :

- le lundi 13 septembre de 8h00 à 20h00.

La circulation sera déviée par les rues Pierre Curie et H. Cevaer.

ARTICLE 3 : La mise en place de la signalisation de police sera assurée par les services municipaux, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Madame La Directrice Général des Services de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à : Madame la Directrice des Services Techniques et Stéphane Philippe de Harpann Production Services et .Mille et Une. Films.

A CONCARNEAU, le 01 septembre 2021
LE MAIRE

Marc BIGOT



2 SEP. 2021

Pour extrait certifié conforme
A CONCARNEAU, le 01 septembre 2021
LE MAIRE



Publication par voie d'affichage :
du _____ au _____